

## CONTOURNEMENT DU CHEF-LIEU DE CORNIER

---

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

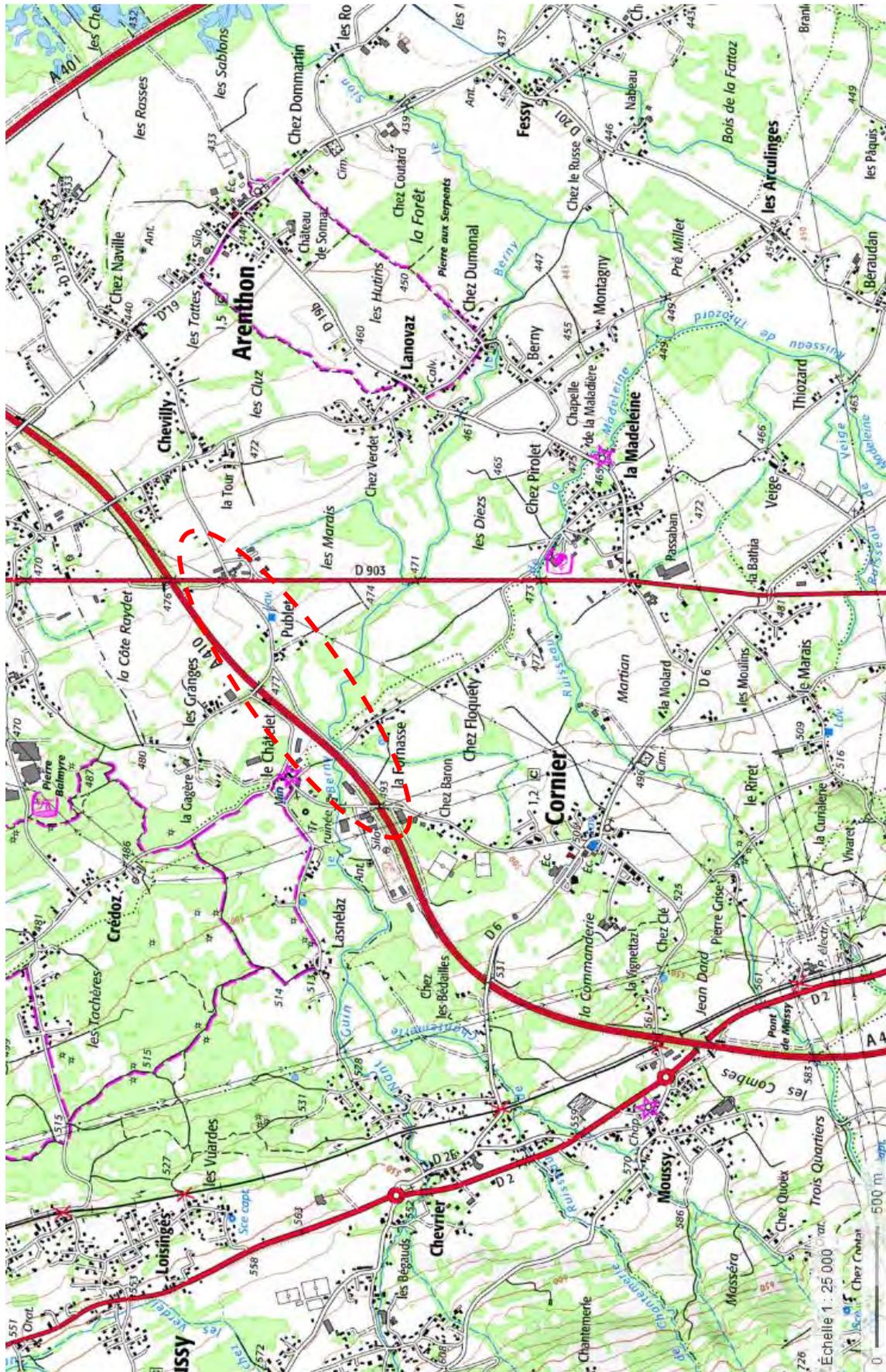
ANNEXES

---

Février 2019

# **Annexe 2 :**

## **Plan de situation**



**Annexe 3 :**  
**Photographies du secteur de projet**  
*Prises le 29/09/2017*



**Figure 1** Localisation des prises de vues



**Photo 1** *Prise de vue n°1*



**Photo 2** *Prise de vue n°2*



**Photo 3** *Prise de vue n°3*



**Photo 4** *Prise de vue n°4*



**Photo 5** *Prise de vue n°5*



**Photo 6** *Prise de vue n°6*

# **Annexe 4 :**

## **Plan du projet**

# Contournement du chef-lieu de Cornier (74)

## Plan du projet



# **Annexe 5 :**

## **Abords du projet**

### **Habitats naturels et flore**

## 1 - HABITATS NATURELS

Une visite de terrain a été réalisée le 18 octobre 2017 sur la zone du projet visée. Les habitats naturels ont été relevés et cartographiés. Ils sont décrits ci-après.

### METHODOLOGIE

La stratégie d'échantillonnage est basée sur des relevés phyto-sociologiques. Ces derniers sont placés sur les zones qui apportent le maximum d'informations sur la diversité de la flore et des habitats à l'échelle des sites.

Une recherche ciblée des espèces végétales remarquables et protégées a été effectuée. Cependant, la période de passage tardive et la réalisation d'un seul passage ne permettent pas d'être exhaustif sur les relevés floristiques. Ils permettent cependant de caractériser les habitats naturels du site. Après caractérisation phyto-sociologique, les relevés effectués ont été rattachés à un type d'habitat naturel selon la typologie Corine Biotope.

*Note préalable : la description des habitats s'inspire largement de la typologie CORINE BIOTOPES définie comme standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels (ENGREF, MNHN, 1997). La codification est présentée à titre indicatif sous la forme : « CB 61.11 » = typologie CORINE BIOTOPES N° 61.11.*

### PATURES MESOPHILES (CB 38.1)

Il s'agit de pâturages mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur des sols bien drainés. Sur le secteur d'étude, le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*), l'Alchémille commune (*Alchemilla vulgare*) et le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) sont dominants. D'autres espèces caractéristiques de cet habitat sont bien présentes comme la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trèfle des prés (*Trifolium repens*) ou encore l'Achillée millefeuille (*Alchemilla millefolium*). **Ce type de prairie occupe une importante surface sur la zone d'étude.** Elles sont essentiellement pâturées par des bovins.



**Photo 7** Pâtures mésophiles

## CULTURE (CB 82)

Il s'agit de champs cultivés d'un seul tenant. **La diversité floristique et faunistique de ce type d'habitat est faible. Les cultures peuvent cependant servir de zones de gagnages pour certains oiseaux et mammifères.**



*Photo 8* Culture

## JEUNES VERGERS (CB 83.1)

Une partie de la zone d'étude à proximité des habitations est occupée **par un jeune verger. La plupart des arbres sont de petites tailles.** Les vergers sont des habitats agricoles qui présentent présente une multitude d'habitats favorables à de nombreuses espèces animales et végétales.

En effet, depuis leur plantation jusqu'à leur décomposition complète, les arbres fruitiers offrent nourriture, abris, lieux de reproduction et d'hivernage à un grand nombre d'espèces animales, végétales (lichens, mousses, etc.) et de champignons. **Le verger du site d'étude étant jeune, il ne présente pas encore ce type de caractéristique.**



*Photo 9* Jeune verger

## FORMATIONS SPONTANÉES DE ROBINIERS (CB 83.324)

Il s'agit d'une **formation spontanée de Robinier** qui pousse dans un talus sur une faible surface. **Le Robinier (*Robinia pseudoacacia*) est dominant.** Les ronces (*Rubus sp*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) sont bien présentes dans les parties plus ouvertes.

### **BOSQUETS, HAIES DE FRENE COMMUN ET DE CHENE PEDONCULE (CB 84.3)**

Il s'agit de petits bois et de haies en mosaïque avec les pâtures mésophiles à l'ouest du site d'étude. Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*) dominent avec l'Erable champêtre (*Acer campestre*) également bien présent. Le sous-bois est parfois dense abritant des ronces, du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), du Noisetier (*Corylus avellana*) ou encore l'Eglantier (*Rosa canina*). **Ces milieux sont nécessaires pour assurer le déplacement de la faune et jouent également un rôle de refuge. Quelques vieux chênes sont présents dans ces haies. Les vieux arbres ont un intérêt pour un grand nombre de groupes d'espèces** (ex. insectes xylophages (mangeurs de bois). Les fissures, cavités, souches, racines déterrées servent d'abris à quantité d'animaux : les grimpereaux installent leur nid dans les fissures de l'écorce. Les pics n'occupant leur cavité qu'une seule année, de multiples espèces peuvent s'y succéder année après année : mésange, sittelle, gobe-mouche, étourneau, torcol, hulotte... Les petits mammifères y trouvent des abris très appréciés. Les vieux arbres sont aussi essentiels à plusieurs espèces de chauves-souris).



**Photo 10** Bosquets et haies de frêne et de Chêne pédonculé

### **ZONES RUDERALES (CB 87.2) ET VILLAGES (CB 86.2)**

Ces zones concernent les éléments bâtis, les routes, les chemins etc...



**Photo 11** Zones rudérales

**Les habitats du site, pris de manière séparée, ne présentent pas de réelle valeur patrimoniale** : aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucun habitat naturel caractéristique de zone humide n'a été répertorié. De plus, aucune espèce patrimoniale (protégée et/ou

menacée) n'a été recensée. Ce fait est tout de même à relativiser par rapport à la date tardive des inventaires et à la réalisation d'un seul passage.

**Cependant, l'intérêt du site réside dans la mosaïque d'habitats (cultures, prairies de pâtures, haies, bosquets). Ce bocage, association d'un réseau de haies interconnectées et de prairies ou parcelles cultivées est un milieu diversifié qui joue notamment un rôle pour le déplacement et le refuge de la faune.**

# Contournement du chef-lieu de Cornier (74)

## Habitats naturels et localisation des relevés floristiques



-  Emprise du projet
-  Relevé floristique
-  Pâtures mésophiles (CB 38.1)
-  Cultures (CB 82)
-  Jeunes vergers (CB 83.1)
-  Formations spontanées de Robiniers (CB 83.324)
-  Bosquets, haies de Frêne commun et de Chêne pédonculé (CB 84.3)
-  Villages (CB 86.2)
-  Zones rudérales (CB 87.2)

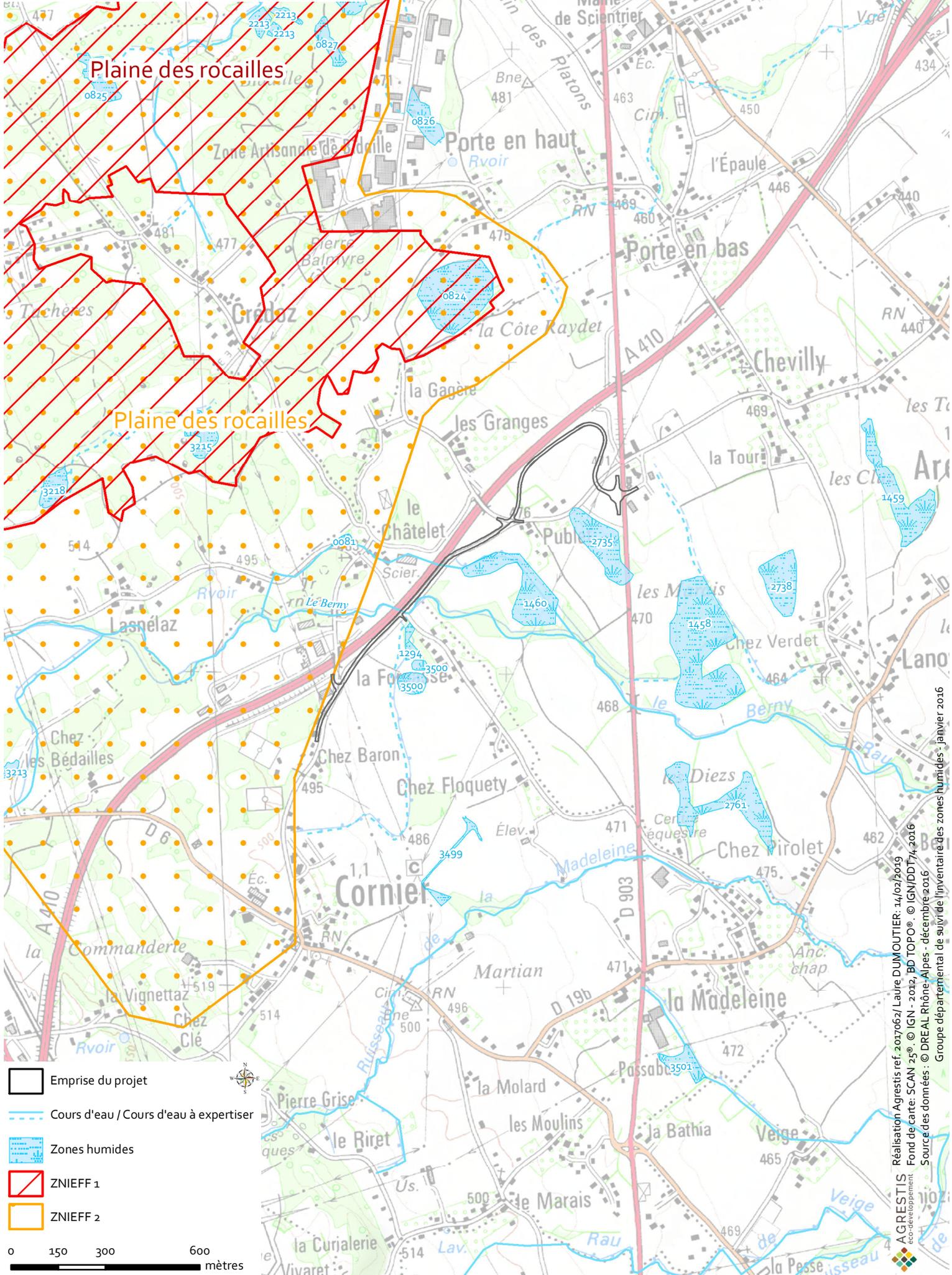
\* : Habitat humide  
Définit par l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008  
précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

0 25 50 100  
mètres

# **Annexe 6 : Zones d'inventaires**

# Contournement du chef-lieu de Cornier (74)

## Zones d'inventaires



# **Annexe 7 : Passage de faune**

## METHODOLOGIE

Le SCoT du Pays Rochois identifie deux axes de déplacement de la faune à proximité du secteur de projet.

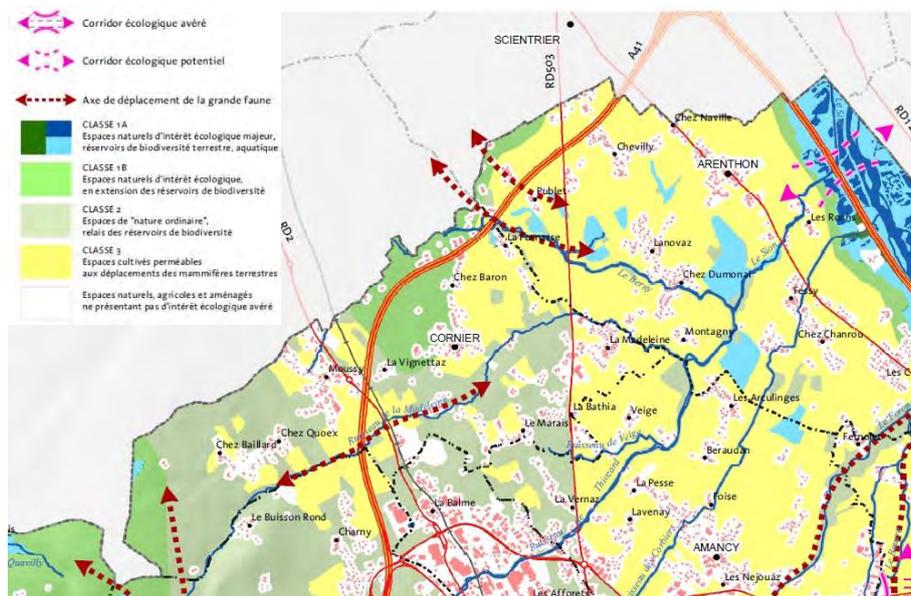


Figure 2 Extrait de la carte « Armature écologique » (Source : DOO du SCoT Pays Rochois).

Pour analyser le passage de la faune sur le secteur, des observations sur le terrain ainsi que la pose de pièges photo ont été réalisées.

Deux pièges photos ont ainsi été posés le 10 octobre 2017 et ont été retirés le 18 octobre 2017.



Figure 3 Localisation des pièges photo.

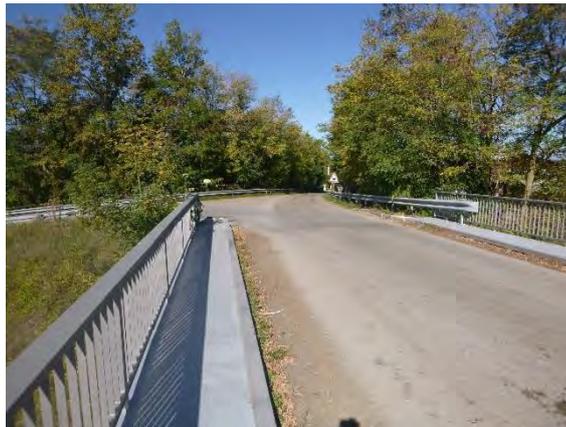
## ANALYSE DES OBSERVATIONS

### Passage au-dessus de l'autoroute :

Un axe de déplacement a été identifié au SCoT du Pays Rochois au niveau du pont traversant l'autoroute A410.

Même si ce pont est peu emprunté par les voitures, l'absence de végétation ne le rend pas favorable au passage de la faune.

On ne peut cependant pas exclure le passage occasionnel de la petite faune.



**Photo 12** Pont traversant l'A410, route des Grange.

### Piège photo 1 :

Ce piège photographique a été posé à proximité du boviduc traversant l'autoroute A410.

Les clichés obtenus montrent uniquement des observations de renard, entrant et sortant du boviduc. La présence de cette espèce a par ailleurs été confirmée par l'observation d'un individu lors de la récupération du piège photographique.

Sur place, peu d'indices de présence ont été observés autre que les empreintes de bovins à l'entrée et à la sortie du boviduc. En revanche, la coulée observée dans l'herbe le long du grillage au sud de l'autoroute atteste de la présence régulière d'animaux à cet endroit.

L'Axe de déplacement identifié au SCoT du Pays Rochois, semble donc plutôt concerner le passage de la faune via le boviduc plutôt que par le pont traversant l'A410.



**Photo 13** Localisation du piège photo 1



**Photo 14** Trace en sortie sud du boviduc.



**Photo 15** Observations de renard

### Piège photo 2

Le piège photo 2 a été posé au niveau du passage du cours d'eau *Le Berny* sous l'autoroute A410. Le piège photographique met effectivement en évidence la présence de renard, écureuil et mustélide (certainement une fouine) (Cf. Photos ci-dessous).

Cet ouvrage de franchissement est conçu de telle sorte qu'une banquette permet à la faune de traverser l'autoroute et de ressortir sur un chemin au nord de la voie. La banquette n'est pas très large mais paraît suffisante pour la majorité de la faune.

Ce passage est également emprunté par les Hommes. En effet, des observations d'empreintes humaines (bottes, chaussures), quelques empreintes de chien, mais également la photographie

d'un motard (trial) montrent cette utilisation. La fréquentation humaine a probablement une incidence négative sur la fréquentation du passage par les animaux (odeurs). Ce passage reste toutefois assez propice pour la faune.



**Photo 16** *Entrée Sud du passage sous A410*



**Photo 17** *Entrée Nord du passage sous A410*



**Photo 18** *Observation d'écureuil*



**Photo 19**

*Observation de mustélidé (fouine)*



**Photo 20**

*Observations de renard*

# **Annexe 8 :**

## **Courrier de la Chambre d'Agriculture**

## COMPTE RENDU DE REUNION :

- **PROJET DE CONTOURNEMENT DU CHEF-LIEU DE CORNIER :**
- VARIANTES DE TRACE SUR LA COMMUNE D'ARENTHON**

**Du 4 juin 2018 en maire d'Arenthon**

Présents :

- **Madame Chantal COUDURIER, Maire d'Arenthon**
- Monsieur Claude MOENNE, 1<sup>er</sup> Maire adjoint
- Madame Colette BOEX, Maire adjoint
- Monsieur Serge CONTAT, Conseiller Municipal
- Monsieur Jean-François DEFFAYET, exploitant agricole
- Monsieur Mickael FLOQUET, exploitant agricole
- Monsieur Franck JACQUARD, représentant la Chambre Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Monsieur Pascal MORNEX, Conseiller Aménagement  
**Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**

### **Discussion sur le choix de la variante à proposer sur la commune d'Arenthon et le positionnement de la Chambre d'Agriculture.**

Madame le Maire ouvre la réunion en indiquant qu'elle a pour objet de faire suite à la dernière réunion avec la Chambre d'Agriculture concernant son positionnement quant à la variante pressentie pour le secteur d'Arenthon dans le cadre du contournement du chef-lieu de Cornier.

En effet, Madame le Maire a souhaité rappeler le représentant de la Chambre d'Agriculture et montrer sa surprise quant au positionnement pour la variante verte portée par cette dernière. En effet, elle souligne que le compte rendu de la réunion n'est pas remis en cause reflétant effectivement la teneur des propos et discussions abordés lors de la précédente réunion.

Toutefois, les élus pensait qu'un consensus avait abouti à l'issue de cette réunion permettant de penser que la Chambre d'Agriculture avait évolué dans son analyse et qu'elle était finalement d'accord sur le choix d'une variante de tracé longeant l'autoroute comme le souhaitaient les agriculteurs présents et les élus communaux.

Madame le Maire réinterroge donc les deux exploitants directement impactés pour savoir s'ils sont toujours d'accord avec le tracé le long de l'autoroute, ceux-ci lui répondent favorablement.

Franck Jacquard explicite le positionnement en faveur du tracé 1b vert en indiquant que la Chambre d'Agriculture s'était positionnée initialement au regard du document transmis par le cabinet d'étude et que le tracé le long de l'autoroute ne faisait pas l'objet express d'une étude en tant que variante.

Faisant suite à la demande de Madame le Maire, il indique que la Chambre d'Agriculture est prête à aller dans le sens souhaité et soutenir les exploitants impactés si ceux-ci confirment bien que ce tracé bleu est bien celui qu'ils considèrent comme le moins impactant. Il indique toutefois que le tracé le long d'autoroute tel qu'il apparaît sur le plan graphique nécessitera des ajustements techniques pouvant générer une emprise de courbe plus large notamment en partie est pour permettre un raccordement au futur rond-point le plus sécuritaire possible et répondant aux normes en vigueur.

Madame le Maire complète en indiquant que bien évidemment les tracés de variante aujourd'hui dessinées restent des projets d'esquisses et qu'on ne peut pas encore faire des études approfondies à ce jour sur l'implantation précise.

Les deux principaux exploitants concernés rappellent les incidences de la perte de terrains qui pourraient être générées sur les aides PAC avec le risque de de dépassement de seuil de chargement induit. Pascal Mornex **répond qu'en cas de perte de terrains agricoles** faisant suite à des changements de destination, dont notamment **des projets d'infrastructure, un protocole régional d'indemnités des Chambres d'Agriculture** pour perte de terrains existe **permettant d'établir des calculs d'indemnités d'éviction** prenant notamment en compte la perte de primes PAC.

Ils précisent **qu'ils sont** au final 4 exploitants impactés par le projet avec à priori au moins 1 hectare de pertes pour chacun des exploitants.

Ils affirment également que plus le tracé longera au plus **proche l'autoroute**, mieux ce sera. Jean-François Deffayet réaffirme ainsi que le **positionnement de la Chambre d'Agriculture en faveur du tracé « variante 1b verte » par la Chambre d'Agriculture n'est vraiment pas la bonne solution.**

Dans tous les cas, le **tracé le long de l'autoroute nécessitera le prolongement du boviduc indispensable pour garantir le maintien de la fonctionnalité d'accès du troupeau sur ce tènement au sud de l'autoroute.**

Plus globalement, Monsieur Claude Moenne souligne et insiste sur l'importance du cahier des charges à établir intégrant nos exigences, en terme de réduction de vitesse à envisager, de maintien du passage du bétail et de **limitation d'emprise de terrain.** Michael Floquet ajoute le passage plus nombreux des vélos, des cavaliers nécessitant la mise en place de dispositifs de sécurité renforcée.

Michael Floquet rappelle ainsi **l'augmentation des flux qui va être nécessairement généré, point essentiel qui avait déjà été évoqué** lors de la précédente réunion. Il est donc indispensable de garantir la sécurité et fluidité **sur ce site pour l'ensemble des usagers sans augmenter la vitesse, ainsi que le déplacement du troupeau et des engins agricoles pour accéder aux terrains au sud et qui utilisent le pont d'autoroute.**

Pour les **exploitants agricoles, il est donc indispensable d'envisager dès à présent la mise en place de panneaux stop** en entrée ouest de la voirie au niveau du croisement entre la « route des Granges » venant du pont **d'autoroute et la « route de la Fornasse »**, un panneau qui serait être implanté dans le sens ouest/est et un autre dans le sens Est/ouest.

**Madame le Maire répond qu'elle n'est pas opposée à l'implantation de ces panneaux.**

Madame le Maire indique que la commune essaiera de préconiser **l'implantation d'un tracé pouvant constituer techniquement une parallèle la plus longue possible le long de l'autoroute.**

Franck Jacquard termine la discussion sur le devenir de la « route des Granges ». Il suggère de remettre en zone **agricole cette portion qui n'aura plus d'utilité de par la présence de la nouvelle voirie. Le chemin deviendrait** alors sans issue en partie est des habitations du hameau et pourrait être remis en terre, permettant ainsi une réhabilitation agricole à terme.

Il souligne par ailleurs le **partenariat intéressant de la collectivité avec la profession agricole permettant d'anticiper en matière de projet d'infrastructure et de pouvoir ainsi minimiser les impacts sur le foncier agricole sur ce territoire à pression foncière.**

Il rappelle enfin **que si la Chambre d'Agriculture se prononce en faveur de cette variante le long de l'autoroute,** ce positionnement ne doit pas néanmoins être interprété comme un tracé qui est imposé par elle.

La réunion se conclut par une vision commune des participants composés des élus de la commune, du **représentant de la chambre d'Agriculture et** des deux exploitants agricoles mentionnant que le tracé **le long de l'autoroute** est la variante retenue « solution de base bleu » identifiée sur le plan **d'ensemble (« planche 2 »)** avec les aménagements nécessaires qui seront à décliner après étude technique plus fine si le projet va à son terme.

**Un courrier de positionnement de la Chambre d'Agriculture en faveur de cette variante le long de l'autoroute va être prochainement transmis auprès de la Mairie de Cornier.**